

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

CONVOCATION

Datée	du 19/06/2026
Affichée	le 19/06/2026

OBJET

**Rapport d'activité du
délégué 2024-2025 Noé
Cinéma concernant la
concession du service public
sous forme d'affermage pour la
gestion et l'exploitation du
cinéma 3 salles – Risle en Scène**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-neuf juin 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Emilie TISON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Fabien REGNIER a donné pouvoir à Didier COUSIN

Absents excusés : Jacky DE TAEVERNIER, Sylvie FARAUULT

Monsieur LE DÉAN, Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines, rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a signé le 10 février 2020 avec Nord-Ouest Exploitation Cinémas SAS (NOE Cinémas) un contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel Risle en Scène constitué de 3 salles. Suite à la livraison de l'équipement intercommunal, ce contrat a pris effet le 13/09/2023 pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 48 du contrat de concession, Noé cinémas a remis un rapport annuel de l'exploitant qui couvre la période du 26 juin 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

Le rapport fournit les informations suivantes sur :

L'activité cinéma :

- L'activité cinéma fonctionne bien et est conforme aux attentes en termes de fréquentation.
- Risle en scène avait accueilli 68 130 entrées sur la période de septembre 2023 à juin 2024, soit une projection de 86 059 entrées sur 12 mois. La 2ème année d'exploitation fait apparaître une baisse de près de 15% de la fréquentation par rapport à l'année précédente (avec 73 319 d'entrées payantes sur un an). Cette fréquentation est toutefois très légèrement supérieure aux estimations évaluées à 73 000 entrées, la 2ème année d'exploitation.
- Le cinéma a proposé sur la période de juin 2024 à juin 2025, 3 793 séances, soit près de 70 séances en moyenne par semaine, soit en moyenne 24 séances par salle et par semaine.
- Les films qui ont réalisé le plus d'entrées sur cette période sont : Vaiana 2 (4647), le comte de Monte Cristo (4338), Mufasa (3502).
- 203 films art et essais ont été programmés répartis sur 959 séances, soit 25,27 % des séances annuelles, ce qui est conforme à l'objectif contractuel de 25%.
- 139 films « jeune public »,
- 67 sorties nationales sur les 342 films diffusés et une moyenne de 14 films par semaine,
- 9,32 % de séances ont été proposées en version originale,

La structure de la programmation :

- la programmation hebdomadaire :

Cette programmation est établie chaque semaine, le lundi selon l'actualité cinématographique. Elle est ainsi composée d'exclusivités (2 à 3 grands films populaires, familiaux ou pour enfants) en sortie nationale et de films d'art et d'essai, d'auteur, coup de cœur ou en version originale sous-titrée proposée en 3ème ou 4ème semaine (1 à 2 films).

- les « rendez-vous » :

Pour ces « rendez-vous », la programmation est établie, annoncée et publiée à l'avance pour une période plus longue (entre 6 semaines et 6 mois). Ces sélections font l'objet d'une programmation en concertation avec les acteurs locaux afin de continuer et renforcer le travail existant. De plus une tarification incitative est proposée pour l'ensemble des séances organisées dans le cadre de ces « rendez-vous ».

Noé cinémas organise 4 programmations « rendez-vous » différentes : « ciné pitchoun » avec le jeune public, « le film club » (film art et essai et en VO), le « ciné d'or » une fois par mois pour les seniors, « le ciné doudou » dispositif adapté aux enfants de plus de 18 mois.

Le cinéma L'Aiglon organise régulièrement des soirées thématiques (Halloween...) et invite des professionnels du cinéma à rencontrer le public.

Le cinéma L'Aiglon a maintenu les partenariats avec l'Education Nationale, le Rectorat, la DRAC, le Centre National du Cinéma, écoles, collèges et lycées du territoire.

Il a participé aux opérations nationales telles que la fête des cinémas normands. Sont également programmées des retransmissions de concerts, ou d'opéras.

Enfin, le cinéma propose pour les plus jeunes une « formule anniversaire », évènement convivial et ludique pour les enfants.

Le fonctionnement de la salle de spectacles :

Pour rappel la grande salle de cinéma est également une salle de spectacles, qui peut être louée aux différentes collectivités ou à des tiers. 40 jours de mise à disposition de la salle de spectacles qui se décomposent de la façon suivante :

- La grande salle a été louée 28 jours par la Ville de L'Aigle pour l'organisation de la saison culturelle.
- La CdC l'a réservée 12 jours pour l'organisation des spectacles à destination des scolaires.
- 3 autres locations de salle ont été réalisées par des tiers.

Sur la saison juin 2024 à juin 2025, le nombre de journées de location est inférieur aux hypothèses d'origine qui faisait état d'une fourchette entre 80 et 100 journées par saison. Cette situation entraîne un manque de recettes afin de financer l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements scéniques. Ce manque important de location de salles impacte financièrement le délégataire.

C'est pourquoi le conseil communautaire, lors de la séance du 12 février 2026, a approuvé l'avenant 1 au contrat de concession et son article 2 qui précise les nouvelles modalités d'alimentation de la provision pour renouvellement du matériel scénique.

La situation du personnel :

L'équipe est composée de :

- 1 Responsable de site chargé de l'encadrement du personnel, des projections, de la gestion et de l'animation du lieu,
- 1 Adjoint Technique qui assure la planification et la gestion des projections mais également l'accueil du public et la gestion du lieu,
- 1 Adjoint Animation, chargé de l'accueil du public et de la gestion des ventes annexes,
- 1 Agent d'accueil chargé de l'accueil du public, de la vente de produits annexes (confiserie, bonbons...) et du nettoyage des salles entre les séances,
- 1 personne chargée de l'entretien des salles et du cinéma ainsi qu'une entreprise externalisée.

Tout le personnel permanent dispose d'un contrat à durée indéterminée. En fonction de la fréquentation des extras sont parfois venus en renfort. En ce qui concerne l'administration générale du cinéma :

- La gestion administrative, comptable, sociale et « back office » cinéma est assurée par Nord-Ouest Exploitation Cinémas, directement au siège à Elbeuf.

- Le développement commercial (réalisation et tirage des programmes, site internet, mise en place d'opérations de promotion, communication, vente aux comités d'entreprises et aux groupes, réservations scolaires...) est également assuré par l'équipe du siège de Nord-Ouest Exploitation Cinémas.

Enfin, la programmation du cinéma (mise en place des films, organisation de festivals et de cycles) est assurée par l'entente de programmation Nord-Ouest Exploitation Cinémas, directement depuis le siège d'Elbeuf.

Les informations techniques :

Le délégataire a fourni en annexe de son rapport tous les contrats d'entretien dont il a la charge, en particulier ceux concernant les équipements de la salle de spectacles

Les informations financières :

Risle en scène a accueilli 73 319 spectateurs payants sur la période de juin 24 à juin 25.

Le prix moyen des places est de 6,61 € (prix moyen national 7,45 €), avec un tarif normal de 8,60 €.

Plus de 80 % du public bénéficie d'un tarif réduit de 7,50 €. 2 formules d'abonnement sont proposées avec une carte de 5 (soit 6,90 € la place) ou 10 séances (soit 6,60 € la place).

La recette « guichet » est de 484 844 € HT, pour une part nette exploitant (après locations de films et différentes contributions) de 193 090 €.

Le résultat financier de l'exercice sur la période révèle une perte de 19 087 €.

Les résultats financiers de cette deuxième année d'exploitation font apparaître un résultat net négatif de l'ordre de 20 000 €. Ce résultat est moins favorable que le compte d'exploitation prévisionnel figurant au contrat signé en 2020, et ce pour plusieurs raisons :

Un coût supérieur aux prévisions du poste « fluides » (chauffage et électricité), en raison de la taille de l'équipement et de l'inflation de ces postes de dépenses plus fort que l'inflation générale

- les charges de personnel, en particulier l'entretien, des frais de communication et d'honoraires liés au démarrage de l'exploitation et un nombre de locations de la salle moins important que prévu au contrat.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

- Vu le code de la commande publique et notamment son article L.3131-5 ;

- Vu la délibération n° 2020-02-20-032 du Conseil Communautaire du 20 février 2020 retenant la société NOE CINEMAS comme

entreprise délégataire pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel à L'Aigle et autorisant le Président à signer le contrat de délégation ;

- Vu la délibération n° 2026-02-12-049 du conseil communautaire du 12 février 2026 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles Risle en Scène,

- Considérant que le délégataire a présenté à l'autorité délégante son rapport annuel ;

- Considérant la synthèse ci-dessus exposée par Monsieur le Vice-Président ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la communication du rapport annuel 2024-2025 du délégataire concernant la concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles « Risle en Scène ».

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 JUIL. 2026
Publié en ligne le 02 JUIL. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260625-2026-06-25-174-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026